



# **PROCES-VERBAL**

## **86° Congrès national 2021**

### **86° Assemblée générale ordinaire nationale 2021**

#### **Exercice 2020**

#### **1 - OUVERTURE DU 86° CONGRES 2021.**

Ce 86° Congrès 2021 restera marqué par la pandémie mondiale, d'un virus baptisé « la COVID 19 » entraînant depuis plusieurs mois des mesures sanitaires de confinement, au cours de cette année 2020 et ce premier semestre 2021. Toutes réunions en présentiel ont été interdites et pour respecter le calendrier, il a été décidé d'organiser un vote électronique pour voter les 51 résolutions.

#### **2 - DEROULEMENT**

Les étapes de l'organisation du 86° Congrès National 2021 :

- ✓ Décision du 86° congrès national 2021 en non-présentiel le 09 mars 2021 ;
- ✓ Décision du vote électronique le 09 mars 2021 ;
- ✓ Diffusion des rapports et des résolutions aux délégués nationaux le 27 avril 2021 ;
- ✓ Vote électronique du 07 juin au 08 juin 2021 ;
- ✓ Dépouillement des résultats du vote électronique le 10 juin 2021, en présence de Maître Florence PALAU.

#### **3 - QUORUM DU VOTE ELECTRONIQUE**

|                      | <b>Votants</b>     | <b>Voix</b>     |
|----------------------|--------------------|-----------------|
| <b>Inscrits</b>      | 895 votants        | 1026 voix       |
| <b>Exprimés</b>      | 603 exprimés       | 720 voix        |
| <b>Abstenus</b>      | 292 abstenus       | 306 abstenués   |
| <b>Participation</b> | 67,38%des inscrits | 70,18% des voix |

#### **4 - RAPPORT MORAL DU PRESIDENT GENERAL - José Miguel REAL.**

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,  
Mesdames, Messieurs les délégué(e)s,  
Cher(e)s Sociétaires, cher(e)s ami(e)s,

Ce jour, nous débutons le 86° congrès de notre société et l'assemblée générale ordinaire avec comme tous les deux ans l'élection d'un collège d'administrateurs. Une assemblée générale ordinaire encore une fois réalisée en distanciel. Nous pensions l'année dernière sortir de cette pandémie et pouvoir reprendre une vie normale après les fêtes de fin d'année. Début 2021, la Covid 19 nous a à nouveau imposé un confinement nous empêchant de nous retrouver et ainsi de tenir nos assemblées générales locales clôturant l'exercice 2020. L'arrivée des vaccins et les campagnes de vaccinations nous donnent espoir pour des jours meilleurs.

Mais revenons sur l'année 2020. La tâche de vous présenter le rapport moral pour 2020 m'est donc dévolue. Ce rapport moral, doit reprendre les temps forts de notre société et les décisions importantes prises au cours de l'année passée. Ayant été élu président général au 28 juillet 2020, je ne

peux dresser mon bilan qu'à partir de cette date. Je m'étendrai donc bien plus sur les actions mises en place dès ma prise de fonction.

Dès juillet 2020, le nouveau bureau national s'est attelé à poser les bases de notre projet de réforme de notre société, « la SNEMM de demain ». Les premières évolutions devraient bientôt voir le jour.

La crise de nos effectifs est un problème récurrent depuis des années. Celle-ci continue encore à s'accroître compte tenu de l'âge de nos sociétaires, des radiations et démissions. J'annonçais l'année dernière que la baisse des effectifs était également liée aux difficultés rencontrées par certaines sections à assurer la continuité de la gouvernance au niveau local. Certains présidents ont démissionné sans que les sociétaires de leurs sections en soient avertis laissant ceux-ci à la dérive. Le travail de fond initié début 2020 et poursuivi par le nouveau secrétaire général depuis septembre dernier nous a permis d'avoir une vision précise de l'état des sections et de commencer à pouvoir agir dans l'intérêt de nos sociétaires. Le travail de recueil des comptes de résultats par le trésorier général et les dissolutions ou fusions des sections en déshérence de gouvernance initié par le secrétaire général nous permet à la clôture de l'exercice 2020 de réduire notablement le nombre de rapports financiers manquants au niveau de sections pour 2020. Ce point désormais régulier nous permet de protéger l'avenir de notre société. En effet, l'assemblée générale de 2020 avait fait ressortir via le rapport du commissaire aux comptes une « absence de contrôle interne des sections ». Avec les nouveaux élus du bureau national de juin 2019, nous nous sommes donc attelés à rattraper le retard pris antérieurement sur les fusions et dissolutions de structures afin que la disparition des structures réellement constatée soit retranscrite dans notre gestion administrative et financière. Depuis janvier 2020, ce travail de fond a été conduit par le trésorier général, et les deux secrétaires généraux successifs. La prise de contact systématique et la mise en place d'aide aux sections en déshérence a permis de ramener, pour le bilan de 2020, le nombre de sections sans retour de leurs comptes de résultats à seulement 4 sections et 5 unions départementales. Ces 9 structures faisant l'objet comme l'année dernière de restructurations en cours d'instruction. Il a également été noté certaines dérives financières regrettables. Les administrateurs et les salariées du siège agissent dans l'urgence dès qu'elles sont découvertes afin de ne pas mettre en danger la SNEMM.

Je tiens encore une fois à vous rappeler que l'absence de contrôles financiers d'une association et toutes les dérives qui en découlent constituent un dysfonctionnement grave qui peut conduire une non-certification de nos comptes, au retrait de la reconnaissance d'utilité publique et la mise sous tutelle de notre société.

A ma prise de fonction je m'étais attaché à ce que les décisions d'engagement de dépenses soient approuvées par le conseil d'administration comme le prévoient les textes qui régissent notre association. C'est que je me suis évertué à appliquer depuis juillet 2020.

Au rang des améliorations du fonctionnement de notre société, nous pouvons également signaler que les dissensions entre nos salariés et une partie du conseil d'administration apparues tout début 2019 et ayant fait l'objet d'un rapport peu élogieux des services de santé au travail ont été gommées. Ces dissensions ont été réglées par des réunions et entretiens individuels avec le personnel, organisés dès ma prise de fonctions. Nous nous sommes également mis en conformité avec les recommandations émises en mars 2019 par la médecine du travail.

Face à la crise sanitaire, nous avons également adapté nos consignes sanitaires tout au long de l'année 2020 en fonction de l'évolution de la pandémie et avons fait appliquer les recommandations gouvernementales en matière de télétravail. Cette position proactive nous a ainsi permis de protéger notre personnel et les sociétaires devant intervenir au siège.

Depuis juillet 2020, le directeur de la résidence des médaillés militaires de Hyères assiste à nouveau à nos conseils d'administration, conformément à nos statuts. Sa présence permet ainsi aux administrateurs d'avoir un point de situations régulier sur notre résidence et de pouvoir, une fois informés, orienter les décisions prises en conseil d'administration.

Pour en terminer avec la résidence, la confiance que vous m'aviez accordée afin d'instruire des dossiers de demandes de subventions et d'entreprendre la rénovation de notre résidence me permet de vous

annoncer que ces subventions nous ont été accordées. Nous allons donc pouvoir conduire sereinement les travaux de rénovation sans mettre en péril nos finances.

Je tiens également à vous informer que j'ai initié une étude auprès d'un avocat afin de protéger juridiquement la SNEMM et la résidence des éventuelles défaillances de l'une ou l'autre. Cette séparation administrative et juridique sera l'un de nos chantiers pour 2021.

Cependant, l'action fondamentale de notre société est l'activité d'entraide. Un des défis à relever pour notre futur sera de repenser nos actions d'entraide au profit des sociétaires de la SNEMM. Nous devons être au plus près de ceux-ci et travailler en étroite collaboration avec les présidents des sections locales afin d'apporter l'aide la plus juste à celles et ceux qui en ont réellement besoin.

La signature d'une convention avec DOMITYS initiée en 2019 s'est concrétisée en 2020. Certains de nos sociétaires ont d'ores et déjà pu en bénéficier. J'ai profité d'un déplacement à Tours pour aller à la rencontre des dirigeants en charge de notre partenariat et d'asseoir celui-ci afin qu'il gagne en efficacité.

Enfin, la communication doit être la vitrine de notre société. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons lancé un nouveau site internet. Nous l'avons souhaité plus attractif et ouvert vers l'extérieur. Celui-ci nous permet maintenant de régulièrement recueillir des nouvelles adhésions en ligne. Dès juillet 2020, je me suis attaché à rencontrer des élus, nos autorités de tutelle, présidents des ordres nationaux et des associations du monde combattant. Encore un fois je me répète l'avenir de notre société dépend fortement de son rayonnement à l'extérieur. Nous devons nous attacher à conforter notre rang de 3<sup>ème</sup> décoration nationale et mettre la Médaille militaire dans la lumière.

Pour terminer, vous avez maintenant à renouveler une partie des administrateurs parmi les candidat(e)s se présentant à vous le 7 et 8 juin. Ce renouvellement devrait nous permettre grâce aux qualités apportées par ces candidat(e)s de mener à bien nos réformes. Le conseil d'administration doit statutairement être constitué de 12 à 24 membres. Vous aurez également au cours des votes à élire les futurs contrôleurs de la commission de contrôle. Cette commission peut être composée de 2 à 6 membres.

Mesdames, Messieurs, nous vous devons une organisation et un fonctionnement dans la transparence la plus totale. C'est ce que je m'impose et ce qui devra être demandé au nouveau conseil d'administration.

## **5 - RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL - Patrick LAMY.**

Mesdames, Messieurs les administrateurs en exercice et honoraires,  
Mesdames, Messieurs les délégués nationaux,  
Mesdames, Messieurs les sociétaires,  
Chères et chers ami(e)s,

Il me revient de vous rapporter la situation des activités et notamment des événements de notre association de l'exercice 2020.

Une année très particulière pour tous, sur le plan individuel et dans le monde associatif, qui a touché et remis en cause les attaches vers les proches et vers les membres des associations. Une rupture jamais connue et vécue dans tous les continents, qui a provoqué de longues périodes de confinement et de mesures restrictives interdisant tout lien social. Cet événement viral planétaire a pris le nom familier la COVID 19.

Cette année 2020 s'est déroulée séquentiellement par des contraintes permanentes et dont les activités du premier trimestre ont pu se réaliser normalement. Puis nous avons plongé dans un premier confinement neutralisant toutes les activités et limitant les déplacements. Nous avons découvert la distanciation physique et il a fallu s'adapter à de nouvelles méthodes de travail et relationnelles, le télétravail et la visioconférence. C'est donc un deuxième trimestre très difficile qui a provoqué une rupture physique entre les membres des comités et surtout avec nos sociétaires. Il faut souligner l'engagement fort de membres des sections qui sont intervenus pour effectuer les courses de toutes natures au profit des sociétaires fragiles.

Nous avons partagé une période estivale nous permettant d'oublier ce fléau pandémique, mais la rentrée de septembre nous a rapidement remis dans le bain pour vivre une deuxième période de confinement et de nouvelles directives ministérielles restrictives limitant la possibilité d'organiser toutes activités associatives importantes en présentiel jusqu'à aujourd'hui.

Cette année s'est scindée en deux périodes de gouvernance nationale. Le 06 juillet, Madame Maryvonne SAYOS a présenté sa démission de présidente générale. Le 1<sup>er</sup> vice-président général a assuré l'intérim et a engagé les modalités statutaires d'une nouvelle élection du bureau national fixée le 28 juillet 2020. Un nouveau bureau national a été élu et Monsieur José Miguel REAL a été élu président général.

Tenant compte de ces deux événements majeurs, je vais vous brosser le bilan d'une année qui n'est pas resté une page blanche. Je tiens à remercier les responsables des services et les salariés pour leurs contributions afin d'être complet dans mes propos. Monsieur Machefer directeur de la résidence d'autonomie de Hyères qui vous présentera son rapport d'activité.

### **La 85<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire nationale.**

Nous avons fixé un premier rendez-vous aux délégués nationaux les 17 et 18 juin 2020, à Saint-Maixent-L'Ecole. Les deux périodes de confinement ont entraîné la suppression de l'A.G en présentiel, à Saint-Maixent-L'Ecole (79) en juin et à Levallois-Perret (92) en novembre.

Fort de l'expérience du vote électronique en novembre 2019, le conseil d'administration a voté à la majorité la proposition du bureau national de conduire un vote électronique du 02 au 03 novembre 2020 et une assemblée en visioconférence le 05 novembre 2020.

Le renforcement des mesures sanitaires de confinement national nous a obligé à annuler la visioconférence.

### **Situation des structures.**

En fin d'année 2020, l'effectif global de notre Société était de 38 200 affiliés (40 551 en 2019), Malgré 1 203 adhésions, force est de constater un déficit, détaillé dans le rapport des effectifs.

En conséquence, les structures sont également en diminution, il vous sera présenté aux votes (procédure statutaire) les dissolutions d'une union départementale et de 25 sections locales (7 en 2019),

18 fusions de sections locales (10 fusions en 2019) et 4 rattachements de sections avec des UD. Aucune création de structure, le nombre de structures se porte à 82 unions départementales et 627 sections locales au 31/12/2020. 7 structures ont souhaité changer de dénomination à la suite d'une fusion.

A la suite d'une fusion 1 section a été transférée du département 33 vers le département 24.

Ces évolutions en 2020 se sont réalisées avec une volonté de maintenir les sociétaires qui se traduit par moins de démissions. La prise de fonction de 39 nouveaux présidents de section et de 4 présidents d'union départementale ont permis de maintenir ces structures. Il est à souligner la forte dynamique qui se met en place. Déjà en 2021, il est à constater 22 changements de section locale et de 3 unions départementales. Je rappelle que vous devez remonter annuellement le procès-verbal succinct comportant les membres élus de votre section et la durée des mandats conformément à l'article 26 des statuts 2013.

### **L'entraide**

L'entraide a engagé au profit des actions en 2020 un budget net de 81 678 €.

A cela il faut rajouter le forfait de transport de 1 066 € de livraison des colis de Noël et les 3 769 revues « dites gratuites » envoyées par voie postale. Le développement du lien social a un coût et sont reprises dans les charges de fonctionnement de l'entraide.

Il sera souhaitable que l'entraide financée par les structures soit comptabilisée au bilan annuel de l'entraide de l'exercice 2021.

Je vais vous exposer le bilan des activités de l'exercice de l'année 2020 en le scindant en deux périodes.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 28 juillet, les activités suivies par José Miguel REAL qui a ouvert le dialogue avec les présidents.

Le deuxième semestre 2020, les activités suivies par Patrick LAMY dont l'axe d'effort a été de poursuivre les mouvements en limitant très sérieusement la perte des effectifs. Beaucoup d'échanges avec les présidents, il est important de limiter les démissions au cours des changements de présidence.

#### 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Pour administrer la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire, le conseil d'administration s'est réuni une fois. Une réunion du bureau national en présentiel et une réunion en visioconférence.

Les activités de la présidente générale ou d'un mandataire :

- ✓ Invitations des structures SNEMM :
  - A.G.O de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris ;
  - 100 ans de Mme SICART 1633<sup>e</sup> section de Villefranche de Lauragais ;
  - 100<sup>e</sup> anniversaire de la 242<sup>e</sup> section de Libourne/Castillon.
- ✓ Invitations civiles et cérémonies :
  - 27/01/20 - Vœux du général LECOINTRE aux associations ;
  - 05/02/20 - CNSD - cérémonie en l'honneur des militaires blessés ;
  - 20/02/20 - Réunion du Souvenir Français.
- ✓ Dossiers ouverts :
  - Signature de la convention de partenariat Domitys en non-présentiel ;
  - Le projet de la SNEMM de demain ;
  - Report de la signature de convention de partenariat avec Implic'Action en 2021.

#### 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

Du 06 au 28 juillet 2020, conformément à l'article R3.2 le 1<sup>er</sup> vice-président général a assuré la continuité de la gouvernance et a convoqué le conseil d'administration pour pourvoir au remplacement de la présidente générale.

Pour administrer la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire, le conseil d'administration s'est réuni quatre fois dont le 28 juillet pour élire le bureau national.

4 réunions du bureau national en présentiel et 2 réunions en visioconférence.

Les activités du président général ou d'un mandataire :

- ✓ Invitations des structures SNEMM :
  - Réunion UD 88 ;
  - Souvenir de Verdun AG ;
  - A.G.O de la FNAMM en qualité de président du Groupement 113 ;
  - Déjeuner avec le Député M. JACQUES.
- ✓ Invitations civiles et cérémonies de commémoration :
  - Ravivage de la Flamme de l'association « le Royal British Legion » ;
  - Commémoration du 76<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de Paris.
- ✓ Réunions, entretiens et visites :
  - RDV avec le Président BARCELLINI du Souvenir Français ;
  - RDV avec M. SENE président de l'association ESCALE ;
  - RDV avec le général d'armée PUGA, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur ;
  - RDV avec le général LAPORTE-MANY, Directeur de cabinet du Grand Chancelier ;
  - RDV avec le général LONGUET de l'UNC ;
  - RDV avec le colonel RIBATTO de l'UNSOR ;
  - RDV avec le président LEBON de l'ONM ;

- RDV avec l'Amiral COLDEFY de la SMLH
- RDV avec le général de corps d'armée de SAINT -CHAMAS, Gouverneur des Invalides ;
- RDV avec Madame Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ;
- RDV avec Monsieur Jean-Marc TOUREILLES, président de l'Association de Télématique Hospitalière (ATHOS) ;
- Réunions avec le CNE (comité national d'entente).

✓ Partenariat :

- Entretien téléphonique avec le responsable du partenariat « Les résidences Domitys ».

### Les activités des structures locales.

La situation pandémique a globalement annulé toutes les activités des structures.

La participation de présidents et des drapeaux de nos structures aux commémorations nationales a été très limitée voire restrictive. Enfin, n'oublions pas nos camarades et leurs proches décédés depuis le 01 janvier 2020 à ce jour. Au nom de tous, une gerbe a été déposée au monument aux Morts des médaillés militaires, place Vauban, à l'Institution National des Invalides.

### Les dons.

Vos dons sont la première ressource incontournable pour mettre en œuvre l'entraide.

C'est le fondement de notre société définit dans l'article R20.2 de notre règlement intérieur. Nous remercions les structures qui reversent le tiers des recettes des actions entreprises au profit de l'entraide. Nous sommes très reconnaissants des dons des structures, des particuliers, sociétaires et mécènes.

Je lance un appel à votre générosité en 2021, la commission d'entraide et le compte-rendu détaillé trimestriel vous assureront de plus de transparence. La solidarité active doit rester le but de la SNEMM.

Mesdames, Messieurs les administrateurs en exercice et honoraires,

Mesdames, Messieurs les délégués nationaux,

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

Chères et chers ami(e)s,

Je vais sortir de cette année 2020 en souhaitant à tous la reprise des activités très prochainement avec toute l'attention du respect des mesures individuelles de distanciation. Soyons toutes et tous prudents pour nous et pour les autres.

## **51 - MOUVEMENTS DES STRUCTURES EN 2020.**

### **Dissolutions en 2020 (26 structures approuvées par les délégués nationaux).**

- Article 17.3 des statuts modifiés 2013.

Cette mesure est soumise à une décision d'approbation définitive à l'assemblée générale nationale (ou congrès).

|                                                                                          | Oui      | Non     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|
| Approuvez-vous la dissolution de l'union départementale du Jura (39) ?                   | 557 voix | 27 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 222 <sup>e</sup> section de Paris (75) ?             | 565 voix | 24 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 346 <sup>e</sup> section de Noisy le Sec (93) ?      | 565 voix | 19 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 433 <sup>e</sup> section de Béthune (62) ?           | 561 voix | 18 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 489 <sup>e</sup> section de Enghien les Bains (95) ? | 564 voix | 20 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 490 <sup>e</sup> section de Lyon Brotteaux (69) ?    | 569 voix | 20 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 497 <sup>e</sup> section de Lyon-Croix Rousse (69) ? | 567 voix | 19 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 539 <sup>e</sup> section de Ecully/Ouest Lyon (69) ? | 566 voix | 22 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 540 <sup>e</sup> section d'Arcueil/Cachan (94) ?     | 564 voix | 21 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 612 <sup>e</sup> section de Champagnole (39) ?       | 566 voix | 17 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 671 <sup>e</sup> section de Montreuil (93) ?         | 570 voix | 18 voix |

|                                                                                               |          |         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|
| Approuvez-vous la dissolution de la 673 <sup>e</sup> section de Bruyères (88) ?               | 566 voix | 16 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 779 <sup>e</sup> section de Champigny sur Marne (94) ?    | 570 voix | 17 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 787 <sup>e</sup> section de Thiberville (27) ?            | 567 voix | 16 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 879 <sup>e</sup> section de Montignac (24) ?              | 567 voix | 18 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 989 <sup>e</sup> section de Pondichéry (Inde) ?           | 563 voix | 22 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 1102 <sup>e</sup> section de Corbeil (91) ?               | 567 voix | 18 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 1199 <sup>e</sup> section de Thiers/Ambert (63) ?         | 569 voix | 16 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 1426 <sup>e</sup> section de Saarburg (Allemagne) ?       | 576 voix | 20 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 1549 <sup>e</sup> section de Marignane/St Victoret (13) ? | 567 voix | 16 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 1603 <sup>e</sup> section de Paris RATP (75) ?            | 573 voix | 21 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 1607 <sup>e</sup> section de Mirambeau (17) ?             | 571 voix | 19 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 1707 <sup>e</sup> section de Vitrolles (13) ?             | 569 voix | 21 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 1744 <sup>e</sup> section de Cazères sur Garonne (31) ?   | 567 voix | 21 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 1817 <sup>e</sup> section de Mayotte (976) ?              | 572 voix | 24 voix |
| Approuvez-vous la dissolution de la 3737 <sup>e</sup> section de Satonay le Camp (69) ?       | 564 voix | 20 voix |

### Création (0)

| Structures | Département | Conseil d'administration |
|------------|-------------|--------------------------|
| Etat néant |             |                          |

### Rattachements (4) et Fusions (18)

| Structures                                                                                            | Département                     | Conseil d'administration |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| 211 <sup>e</sup> section de Caen rattachée avec l'union départementale du Calvados                    | 14 (Calvados)                   | 22 décembre 2020         |
| 256 <sup>e</sup> section de Vitry Le François rattachée avec l'union départementale de la Marne       | 51 (Marne)                      | 22 décembre 2020         |
| 481 <sup>e</sup> section de VILLERS-COTTERËT rattachée avec l'union départementale de l' AISNE        | 02 (Aisne)                      | 22 décembre 2020         |
| 1550 <sup>e</sup> section de PORCHAIRES rattachée avec l'union départementale de la CHARENTE-MARITIME | 17 (Charente-Maritime)          | 22 décembre 2020         |
| 15 <sup>e</sup> section de CANNES avec la 98ème section de GRASSE                                     | 06 (Alpes-Maritimes)            | 06 juillet 2020          |
| 406 <sup>e</sup> section de CLAMART avec la 374ème section de MEUDON                                  | 92 (Hauts de Seine)             | 22 décembre 2020         |
| 452 <sup>e</sup> section de ST QUAY DE PORTRIEUX avec la 891 <sup>e</sup> section de BINIC            | 22 (Côtes d'Armor)              | 06 juillet 2020          |
| 504 <sup>e</sup> section de VENCE avec la 508 <sup>e</sup> section de CAGNES SUR MER                  | 06 (Alpes-Maritimes)            | 16 septembre 2020        |
| 583 <sup>e</sup> section de BAYEUX avec la 956 <sup>e</sup> section d'ISIGNY                          | 14 (Calvados)                   | 22 décembre 2020         |
| 696 <sup>e</sup> section de MIRECOURT avec la 697 <sup>e</sup> section de CHATENOIS                   | 88 (Vosges)                     | 06 juillet 2020          |
| 851 <sup>e</sup> section de VAGNEY avec la 408 <sup>e</sup> section de REMIREMONT                     | 88 (Vosges)                     | 06 juillet 2020          |
| 876 <sup>e</sup> section de ROUILLAC avec la 889 <sup>e</sup> section de JARNAC                       | 16 (Charente)                   | 22 décembre 2020         |
| 997 <sup>e</sup> section de EMBRUN avec la 635 <sup>e</sup> section de BRIANCON                       | 05 (Hautes-Alpes)               | 22 décembre 2020         |
| 1020 <sup>e</sup> section de STE FOY LA GRANDE (33) avec la 63 <sup>e</sup> section de BERGERAC (24)  | 33 (Gironde) vers 24 (Dordogne) | 22 décembre 2020         |

|                                                                                      |                          |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------|
| 1050° section de LE THILLOT avec la 408° section de REMIREMONT                       | 88 (Vosges)              | 06 juillet 2020  |
| 1218° section d'ORMESSON SUR MARNE avec la 117° section de CHARENTON                 | 94 (Val-de-Marne)        | 22 décembre 2020 |
| 1318° section de LERE/VAILLY avec la 1267° section de HENRICHEMONT                   | 18 (Cher)                | 22 décembre 2020 |
| 1690° section de GOURET LE FAOUËT avec la 1307° section de PLOUAY                    | 56 (Morbihan)            | 22 décembre 2020 |
| 1694° section de RONCHIN avec la 34° section de LILLE                                | 59 (Nord)                | 29 janvier 2020  |
| 1740° section de VILLENEUVE LA GARENNE avec la 626° section de COURBEVOIE LA GARENNE | 92 (Hauts de Seine)      | 29 janvier 2020  |
| 1772° section de MONTAIGU avec la 1456° section LES HERBIERS                         | 85 (Vendée)              | 22 décembre 2020 |
| 1812° section de LE SOLER avec la 1712° section de THUIR                             | 66 (Pyrénées-Orientales) | 22 décembre 2020 |

#### Changement de rattachement de département (1)

| Ancien département<br>33 (Gironde) | Nouveau département<br>24 (Dordogne)                    | Conseil<br>d'administration |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------------------------|
| 1020° section de STE FOY LA GRANDE | A la suite de la fusion avec la 63° section de BERGERAC | 22 décembre 2020            |

#### Changements de dénomination (5)

| Structures                                                                                        | Département          | Conseil d'administration |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------|
| 54° section de AUBENAS devient la 54° section « AUBENAS ET SUD ARDECHE »                          | 07 (Ardèche)         | 29 janvier 2020          |
| 1383° section de ST GILLES-CROIX-DE-VIE devient la 1383° section « PAYS-ST GILLES-CROIX-DE-VIE ». | 85 (Vendée)          | 29 janvier 2020          |
| 15° section de CANNES devient la 15° section de « PAYS DE GRASSE-CANNES / PAYS DE LERINS ».       | 06 (Alpes-Maritimes) | 06 juillet 2020          |

#### 6 – RAPPORT MORAL DU DIRECTEUR DE LA RESIDENCE MARC RICHE.

M. Florian MACHEFER directeur de la résidence d'autonomie « Marc Riché » vous communique le rapport moral exposé dans la partie « **annexes** » jointe à ce procès-verbal.

#### 7 – RAPPORT DU TRESORIER GENERAL – Jean-Pierre BEAULIEU.

Le budget SNEMM 2020, les bilans et les comptes de résultats 2020, le budget prévisionnel SNEMM 2022 sont présentés intégralement dans la partie « annexes » jointe à ce procès-verbal.

Mesdames et Messieurs,  
Chers amis(es) Sociétaires,

Le rapport financier du trésorier général fait partie des contraintes légales à toutes associations ou sociétés nationales. Il doit être présenté lors des congrès ou assemblées générales ordinaires conformément à nos statuts. Je me plierai volontiers à ce devoir qui m'incombe à vous présenter le rapport financier de l'exercice 2020 pour la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire.

C'est la deuxième année consécutive que je m'adresse aux délégués nationaux par ce moyen de communication. J'aurai préféré comme vous tous le faire en présentiel, avec des moyens vidéo plus pédagogiques qu'un écran d'ordinateur.

L'année 2020 a été et sera une année exceptionnelle marquée par cette pandémie mondiale de la COVID 19. Elle n'a pas épargné nos structures dans leurs fonctionnements, notamment les activités de cohésion qui ont dû être supprimées en amputant des rentrées financières non négligeables pour la vie de nos sections et unions départementales. Le troisième confinement en ce début d'année, ne nous a pas permis de réaliser nos Assemblées Générales au cours desquelles nous avions l'habitude de collecter les cotisations et surtout de présenter à nos adhérents les comptes de l'année précédente. Notre président général avait adressé à tous les présidents des structures, début janvier 2021, une lettre circulaire donnant les directives pour la tenue de ces AG et surtout, pour faire remonter les comptes rendus de gestion de l'exercice 2020 sans approbation par les adhérents lors de ces AG.

Je remercie les structures qui ont joué le jeu en respectant ces directives.

Avant de vous commenter les différents bilans et comptes de résultats, permettez-moi de vous faire quelques rappels cycliques dans la transmission des documents relevant de la trésorerie/comptabilité de la SNEMM :

- Abonnement à la revue, réception au Siège pour le 31 janvier ;
- Compte-rendu de Gestion de l'exercice comptable, réception au Siège pour le 31 mars.  
Privilégier l'adresse électronique du TG : [tresorerie.generale@sneimm.fr](mailto:tresorerie.generale@sneimm.fr)
- Reversement des cotisations annuelles, réception au Siège pour le 30 juin avec un report des retardataires pour la fin septembre.
- Comptabilité des structures, à adresser soit par mois, soit par trimestre, au Siège en privilégiant l'adresse : [compta-structures@sneimm.fr](mailto:compta-structures@sneimm.fr)

A l'issue de la clôture de réception des comptes annuels des structures, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les comptes de résultats de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Ma présentation se déroulera en six points :

- Les comptes de résultats des sections ;
- Les comptes de résultats des unions départementales ;
- Les comptes de résultats du Siège ;
- Les comptes de résultats de la Résidence vous (s)ont (été) présenté(s) par son Directeur Monsieur Machefer ;
- Les comptes tous établissements de la SNEMM,
- La présentation du budget prévisionnel 2022.

Je m'appuierai sur les différents tableaux que nous vous avons transmis où les points développés sont surlignés en jaune.

## **1. Les comptes de résultats des sections locales de la MM**

Nous avons reçu 620 comptes rendus de gestion de l'exercice 2020 sur les 627 sections actives dans le fichier centralisé, soit un manque de 4 sections. Les sections rattachées au Siège (SEC 3000 des isolés, SEC 3001 Interarmées et SEC 3003 Honneur des Invalides), sont exemptées de CR. Ce nombre en très nette baisse par rapport aux années 2018 et 2019 ; une section dont le Président est décédé et le trésorier atteint de la COVID grave (cette section est en cours de réorganisation), une section outremarine sous bulle COVID récurrente et deux sections allemandes en cours d'étude de fusion/dissolution.

Sur les 30 sections manquantes à la fin 2019, 6 ont redressé la situation, deux ont fusionné et 22 ont été dissoutes.

Il faut comprendre qu'au 1er janvier de l'année 2020 nous avions 675 sections actives et qu'au 31 décembre 2020 il n'en restait plus que 627. Les disponibilités des 48 sections manquantes, dissoutes ou fusionnées au cours de l'année 2020 sont prises en compte dans le bilan financier de nos sections. L'argent n'est pas perdu, il est soit reversé aux sections accueillantes soit pris en compte au niveau du Siège.

[Aussi, toute section ne remontant pas son compte rendu de l'exercice vient pénaliser le bilan final annuel des sections.](#)

Remarques générales sur ces CR :

- 207 sections ont un résultat négatif soit près d'une section sur trois sans fournir un justificatif d'emblée ;
- continuer à bien séparer dans les codes identifiés frais et recettes des différentes manifestations, AG locales, participations aux congrès national ou départemental, des activités de cohésion (Lotto, Galette des Rois, Méchoui, Fest-noz, etc., etc.) et les voyages mémoriels en conformité avec nos statuts ;
- des versements à l'Entraide qui mettent en négatif le résultat final de la section ;
- des dépenses élevées au profit du Code 6713 « autres dons directs par la section » qui mettent le résultat final dans le rouge sans aucune justification ;
- des comptes-rendus sans utiliser le modèle mis en ligne sur le site internet de la Société ;

Quelques données remarquées :

- Au bilan actif, la disponibilité des sections en banque s'élève à 2 875 415 € dont 714 383 € sur livret et 74 057 € en numéraire ;
- Dans le tableau du compte de résultat nous pouvons voir que les recettes des animations couvrent les dépenses mais chutent de près de la moitié ;
- des cotisations en baisse, mais pour les abonnements à la revue vous reversez moins que vous ne percevez ;
- dons reversés à l'Entraide en augmentation. Merci.
- Nous voyons que les résultats induits aux non-activités (AG et cohésion) liées à la pandémie sont bien sensibles et se répercutent dans les totaux ci-dessous :
  - Total des Produits : 1 752 477 € (rappel 2019 = 2 783 452 €) ;
  - Total des Charges : 1 745 769 € (rappel 2019 = 2 838 163 €) ;
  - Résultat : 6 708 € (rappel 2019 = - 54 711 €).

## **2. Les comptes de résultats des Unions Départementales des Sections Locales de la MM.**

Nous avons reçu 77 comptes rendus de gestion des UDSLMM sur les 82 actives dans le fichier centralisé de la SNEMM. Trois (09, 23 et 80) ont été prises en compte au titre de section locale (la 241 Ariège, la 896 de Guéret et la 174 de Péronne) comme chaque année. L'UD 80 est sans président depuis le passage à la Société Générale en 2016. Un travail sera fait conjointement avec le secrétaire général pour régulariser la situation de ces trois structures. Les deux autres

manquantes sont les 93 et 94 toujours en activité dans Henley et en cours de régularisation de situation par le SG.

Remarques générales sur ces CR :

- 20 Unions Départementales ont un résultat négatif soit une sur quatre sans justifier ce résultat.
- Les quotes-parts reversées par le Siège aux UD doivent être prises en compte sous le code « 756 Cotisations adhérents » et portées en banque avant la fin de l'année en question.

Nous ne retrouvons pas la somme reversée à nos UD en novembre 2020 !

Quelques données remarquées :

- Au bilan actif, la disponibilité des UD en banque s'élève à 230 569 € dont 28 350 € sur livret et 771€ en numéraire ;
  - Dans le tableau compte de résultat, nous voyons que les frais d'organisations, des rares animations, sont supérieurs aux recettes ;
  - des frais de déplacements en augmentation - dons à l'Entraide en augmentation - moins de frais divers
  - et pour la revue identique que pour les sections ;
  - Comme pour les sections, nous voyons que les résultats induits aux non-activités (AG et congrès) liées à la pandémie sont bien sensibles et se répercutent dans les totaux ci-dessous :
- |                        |                 |                                  |
|------------------------|-----------------|----------------------------------|
| - Total des Produits : | 82 912 €        | (rappel 2019 = 148 114 €)        |
| - Total des Charges :  | 60 935 €        | (rappel 2019 = 137 663 €)        |
| - Résultat :           | <b>21 977 €</b> | (rappel 2019 = <b>10 451 €</b> ) |

**3 - Les comptes de résultats de la Résidence de la Médaille Militaire.**

Ces comptes vous (s)ont (été) présenté(s) par le Directeur de la Résidence de la Médaille militaire située à Hyères dans le Var par Monsieur Florian Machefer. Je ne vous rappelle que trois données :

- |                        |                   |                                    |
|------------------------|-------------------|------------------------------------|
| - Total des Produits : | 1 117 889 €       | (rappel 2019 = 1 224 790 €)        |
| - Total des Charges :  | 1 158 550 €       | (rappel 2019 = 1 204 772 €)        |
| - Résultat :           | <b>- 40 661 €</b> | <b>(rappel 2019 = + 20 018 €).</b> |

**4. Les comptes de résultats du Siège National.**

Au niveau du Siège national nous avons dû mettre deux salariées en chômage partiel pendant deux mois lors du premier confinement imposé par les instances gouvernementales. Trois étant en télétravail et une reprise partielle de leurs activités suivant les directives nationales.

Durant l'année 2020 le Siège a fait des efforts en matière d'économie aidé il va de soit par la pandémie de la COVID 19. Quelques exemples : une renégociation du contrat avec La Poste 4/5 pour l'envoi des revues avec un délai d'acheminement porté à 7 jours au lieu de 4 jours, soit une économie de près 2 000,00 € ; un changement d'imprimeur/routeur pour la dernière revue de l'année avec un gain de 2 500,00 € et ce à chaque revue ; l'assemblée générale annuelle annulée ; peu de déplacements des administrateurs privilégiant les visioconférences pour les réunions du bureau national et du conseil d'administration ; etc., etc., ...

Remarques générales sur ce bilan annuel du Siège.

- Baisse constante des cotisations, pertes non négligeables de 47 432 € !  
Et des abonnements à la revue, en baisse de 4 973 €.
- Moins d'achat auprès de la boutique (médaille, articles prestige, album « l'épopée de la Médaille militaire »,

- Des versements de dons à 68 523 € mais dans les proportions différentes suivant la domiciliation proposée par les sections et sociétaires (Entraide – Pupilles – Blessés)
- Pour Invictus Games nous avons réglé notre participation conformément à la convention de mécénat mais pas de compétition en 2019 /2020/2021. Prochaine programmée pour 2022. Nous ne payerons rien d'ici là.
- Des allocations reversées au profit de l'Entraide en hausse de 2 097 € alors que les dons sont en baisse de 4 815 € €.
- Total des Produits : 952 012 € (rappel 2019 = 1 17 441 €)
- Total des Charges : 750 766 € (rappel 2019 = 985 581 €)
- Résultat : 201 246 € (rappel 2019 = + 131 805 €)

D'autres économies ont été mises en œuvre au cours de l'année en cours et vous seront présentées lors des comptes de résultats du Siège pour l'exercice 2021, au cours de la 87<sup>ème</sup> assemblée générale national en juin 2022.

## 5. Les comptes tous établissements de la SNEMM.

Ces comptes de résultats reprennent l'ensemble des comptes des différentes composantes de la SNEMM (Sections – Unions Départementales – Résidence de Hyères et le Siège national). Pour cette année 2020 ils sont bons avec un compte de résultat des sections que je qualifierai d'encourageant même si nos actions ont été freinées par cette pandémie. Le résultat négatif de la Résidence est à prendre en considération avec les mêmes contraintes. Nous espérons que pour les années à venir, l'effort du suivi des sections et unions départementales nous permettra de continuer à relever le défi d'une gestion beaucoup plus saine des comptes combinés de la SNEMM.

- Total des Produits : 3 238 029 € (rappel 2019 = 4 544 086 €)
- Total des Charges : 3 048 759 € (rappel 2019 = 4 436 522 €)
- Résultat : + 189 270 € (rappel 2019 = + 107 564 €).

## 6. Le Budget Prévisionnel 2022 de la SNEMM.

Le budget prévisionnel de l'année 2022 a été approuvé par les membres du conseil d'administration lors de sa séance du 12 mai dernier. Il est soumis aux délégués nationaux par vote électronique. Cette présentation sous une nouvelle forme est souhaitée par le président général afin de grouper par thèmes pour une meilleure compréhension. Les détails des Produits et Charges prévisionnels sont développés dans les deux tableaux qui vous ont été communiqués comme les précédents.

### Quelques données explicatives :

- Une ligne supplémentaire en charges (10 000 €) et en produits (20 000 €) dans le cadre du 170<sup>e</sup> anniversaire de la Médaille militaire ;
- Une subvention à la Presse sera renouvelée auprès du ministère de la Culture ;
- Création des lignes pour l'allocation et la cotisation à la FNAM dans le cadre du groupement 113 ;
- Une renégociation de contrats au cours de l'année 2021 qui ont été pris en compte dans le calcul de ce budget prévisionnel ;
- Une prise en compte de la baisse des cotisations de nos sociétaires.
- Une renégociation de contrats au cours de l'année 2021 qui ont été pris en compte dans le calcul de ce budget prévisionnel,
- Une prise en compte de la baisse des cotisations de nos sociétaires.

Je vous présente ci-dessous un tableau récapitulatif des différents thèmes avec un calcul en pourcentage pour chacun, demandé depuis des années par nombre de sociétaires.

| PRODUITS 2022         |                  |              | CHARGES 2022                     |                  |              |
|-----------------------|------------------|--------------|----------------------------------|------------------|--------------|
| Entraide              | 49 150 €         | 5,7 %        | Entraide                         | 86 346 €         | 10 %         |
| Communication         | 146 000 €        | 16,9 %       | Communication                    | 121 950 €        | 14,2 %       |
| Recettes générales    | 634 000 €        | 73,6 %       | Rémunération et charges sociales | 307 560 €        | 35,7 %       |
|                       |                  |              | Impôts et taxes                  | 73 400 €         | 8,5 %        |
|                       |                  |              | Frais bancaires et postaux       | 36 840 €         | 4,3 %        |
|                       |                  |              | Frais administrateurs et CAC     | 88 500 €         | 10,3 %       |
|                       |                  |              | Frais intérêt général            | 13 040 €         | 1,5 %        |
| Recettes diverses     | 1 370 €          | 0,2 %        | Charges diverses                 | 113 884 €        | 13,2 %       |
| FNAM GR 113           | 31 000 €         | 3,6 %        | FNAM GR 113                      | 20 000 €         | 2,3 %        |
| <b>Total Produits</b> | <b>861 250 €</b> | <b>100 %</b> | <b>Total Charges</b>             | <b>861 250 €</b> | <b>100 %</b> |

Le budget prévisionnel de l'année 2022 est à l'équilibre mais en constante baisse année après année. Une chute de 8,2 % en quatre ans !

Avant de clore ce rapport financier, je voudrais remercier les salariées du Siège pour l'aide qu'elles m'apportent tout au long de l'année et plus particulièrement Mesdames Gosnier et Fehrenbacher mes collaboratrices du service de la comptabilité, personnel es-qualifié sans qui je ne pourrais pas effectuer et assumer cette fonction de trésorier général. Elles m'apportent toute l'aide nécessaire pour la réalisation des bilans que je viens de vous présenter, avant de les transmettre aux Commissaires aux comptes dûment accrédités.

Je ne peux pas terminer ce rapport financier, sans m'adresser à vous Mesdames les présidentes et trésorières, Messieurs les présidents et trésoriers des sections et des unions départementales qui, par votre abnégation dans vos fonctions bénévoles continuent à mettre en applications les directives que le siège vous demande, conscient que toutes et tous vous ne possédez pas un niveau « expert » en la matière et des nombreuses difficultés que vous rencontrez sur le terrain aux contacts de nos sociétaires. Soyez-en aujourd'hui amicalement et chaleureusement félicité(e)s et remercié(e)s.

## 8 - RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE.

Ce rapport a été diffusé aux délégués nationaux.

Mesdames, Messieurs, les délégués de droit et élus,

À la suite du mandat qui nous a été confié par l'Assemblée générale des 3 et 4 juin 2019 à l'Ecole Militaire à Paris, la commission nationale de vérification comptable s'est concertée pendant une quinzaine de jours de leur domicile, Céret, Angoulême, Saumur.

Du 04 mai au 17 mai 2021, la commission a procédé en distanciel (courriel et téléphone) à la vérification des comptes, de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire, arrêtés au 31 décembre 2020, conformément au règlement intérieur Art R 5 de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire.

La vérification a porté sur la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2020, et uniquement sur les comptes 5, 6, 7 du grand livre de la SNEMM.

Les membres de la commission à la réception du grand livre ont procédé en distanciel à la vérification des recettes et des dépenses comptes 6 et 7 enregistrées au cours de l'exercice de l'année 2020, par un pointage aléatoire.

Tous les documents comptables nécessaires à notre examen nous ont été transmis. Nous avons ainsi pu effectuer chacun de notre côté tous les contrôles et toutes les vérifications que nous avons souhaité. La commission s'est assurée de la concordance des soldes des comptes 5 des banques à la date du 31 décembre 2020, avec les relevés de compte de la S G, CIC, et CCP.

#### **Nos observations.**

Certaines dépenses de début d'années 2020 pour l'entraide ont été engagées, sans aucune délibération du CA, pour des secours ne concernant pas directement des personnes appartenant à la SNEMM.

#### **Notre recommandation.**

Comme le proposait le projet de règlement 2019, séquencer la vérification des comptes par semestre, et éviterait ainsi, un éventuel télescopage avec le commissaire aux comptes, pour le contrôle.

#### **En conclusion.**

Nous certifions les comptes tels qu'ils sont présentés et formulons les réserves d'usage dans la mesure où les faits et documents susceptibles de modifier les résultats n'auraient pas été portés à notre connaissance.

En conséquence, nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils vous sont présentés, par le trésorier général, et de donner quitus au conseil d'administration.

Les vérificateurs aux comptes

MM. Patrick ESTEVE, Jean-Claude BERTRAN et Jean-Denis GROBSHEISER.

### **9 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.**

Exercice clos le 31 décembre 2020.

Ces documents ont été envoyés aux délégués nationaux le 02 juin 2021. Ils vous sont communiqués intégralement dans la partie « annexes » jointe à ce procès-verbal.

### **10 - BILAN DU RESPONSABLE SERVICE DES EFFECTIFS - Norbert DAUBA.**

Ce bilan de l'exercice 2020 a été communiqué aux délégués nationaux.

#### **BILAN DES EFFECTIFS**

|                | <b>2019</b> | <b>2020</b> | <b>PERTE/GAIN</b> |
|----------------|-------------|-------------|-------------------|
| Adhésions      | 1609        | 1203        | -406              |
| Décès          | 1919        | 1960        | +51               |
| Démisions      | 326         | 280         | -46               |
| Radiations     | 1792        | 1562        | -230              |
| Pertes totales | -2428       | -2599       | -171              |

L'année 2020 sans activités des sections a provoqué une baisse très sensible des adhésions. Malgré la pandémie nous constatons qu'une légère augmentation des décès et un faible nombre de démissions. La baisse sensible des radiations nous montre le travail restant à faire pour fidéliser nos adhérents. Les fusions et dissolutions des structures (22) n'ont pas augmenté le nombre de démissions. Un travail de fonds de gestion des effectifs a été engagé. Il devrait permettre de réparer les erreurs dues notamment au transfert de logiciel.

#### **Les documents**

Les documents officiels du service des effectifs sont au nombre de deux. Ils sont accessibles sur le site de la SNEMM.

✓ **Le bulletin d'adhésion.**

Ce formulaire doit être renseigné avec le plus grand soin pour éviter des erreurs de lecture.

✓ **La fiche de renseignements administratifs (F.R.A)**

C'est le formulaire par excellence pour communiquer un changement de situation concernant un adhérent. Il permet de signaler :

- La **demande de mutation**. Dès la saisie du mouvement par les effectifs, chaque président de section concerné par la mutation (gagnant et perdant) est avisé par message avec copie de la F.R.A.
- Le **changement d'adresse**. Indication très importante pour la réception de la revue.
- Le **décès**. Enregistrer dans le logiciel de suivi des adhérents Henley à la date de réception du document par les effectifs, il est nécessaire pour obtenir l'autorisation de publication sur la revue. En l'absence de cette précision, le décès n'est pas publié.
- La **démission**. Ce document doit être obligatoirement signé par l'adhérent démissionnaire ou être accompagné d'un document de celui-ci demandant sa démission pour être Légal. Les mentions telles que « ne répond plus au téléphone » « raison de santé » « à quitter la section » « n'habite plus le département » « sans nouvelles » ne sont pas acceptées. **En l'absence de la signature de l'intéressé, la demande de démission est rejetée.**

**Remarques**

- **La radiation**. Elle est prononcée par le Conseil d'administration de la SNEMM (art 6 d des statuts). Toute demande de radiation émanant d'une section est systématiquement rejetée.
- **Les décès**. De nombreux décès sont signalés aux effectifs par inscription sur les listings d'abonnement à la revue ou sur celui des cotisations.  
Ce signalement, en plus de compliquer et d'allonger le temps de saisie des informations d'abonnement ou de cotisation ne permettent pas la publication du décès dans la revue par manque de l'autorisation de publication qui se trouve uniquement sur la F.R.A.

**Rappel**

Le conseil d'administration de la SNEMM a établi un calendrier en fixant des dates butoirs pour le retour des listings abonnements à la revue et aux cotisations. Le non-respect de ces dates retarde la saisie et est préjudiciable aux adhérents (ex : non réception de la revue).

**11 - BILAN DU RESPONSABLE DE LA CHANCELLERIE - Michel DUMAS.**

1. Nombre de dossiers au MINAR au 31 décembre 2020 :

- ✓ Légion d'Honneur : 227
- ✓ Médaille Militaire : 213
- ✓ Ordre National du Mérite : 245

Tous ces dossiers ont été renouvelés en janvier 2021.

2. Le bureau chancellerie rappelle à chaque conseil d'administration les dossiers en attente. Il serait souhaitable que le président d'UD ou de section réponde et informe la suite donnée au dossier.
3. Rappel : La constitution d'un dossier de proposition pour un ordre a été simplifiée. Il est inutile de transmettre des dossiers avec une centaine de justificatifs.

Le dossier doit comprendre pour :

- ✓ **Légion d'Honneur :**
  - Fiche de renseignements (se trouve sur le site) ;
  - Extrait acte de naissance ;
  - Copie de la Carte d'Identité civile ;
  - Copie de l'ordre en sa possession ;
  - Copie de ou des citations ;
  - Copie de la carte du combattant (S'il en possède une) ;
  - Copie de la blessure de « GUERRE » éventuellement.
  
- ✓ **Médaille Militaire :**
  - Fiche de renseignements (se trouve sur le site) ;
  - Extrait acte de naissance ;
  - Copie de la Carte d'Identité civile ;
  - Copie de ou des citations ;
  - Copie de la carte du combattant (S'il en possède une) ;
  - Copie de la blessure de « GUERRE » éventuellement.
  
- ✓ **Ordre National du Mérite :**
  - Fiche de renseignements (se trouve sur le site) ;
  - Extrait acte de naissance ;
  - Copie de la Carte d'Identité civile ;
  - Copie de la Médaille Militaire s'il est titulaire ;
  - Copie de la carte du combattant (S'il en possède une) ;
  - Copie contrat et notations réserve.

## **12 - BILAN DU RESPONSABLE DE LA REVUE - André GERY.**

En 2020, il a été publié les revues n°586, n°587, n°588 et n°589.

### **Budget : produits.**

|                                       |                    |
|---------------------------------------|--------------------|
| Recettes des Abonnements à la revue : | 79 637,62 €        |
| Recettes publicités :                 | 10 312,32 €        |
| <b>Total :</b>                        | <b>89 949,94 €</b> |

### **Budget : charges.**

|                                                      |                    |
|------------------------------------------------------|--------------------|
| Dépenses d'infographie, d'impression et de routage : | 51 911,11 €        |
| Frais postaux :                                      | 30 818,26 €        |
| <b>Total :</b>                                       | <b>82 818,26 €</b> |

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| Bilan positif de la revue en 2020 : | <b>7 131,68 €</b> |
|-------------------------------------|-------------------|

Conclusion : Le bureau revue peut assumer encore la gratuité de la revue au profit de l'entraide et supporte la gratuité de la revue au profit de la communication.

### **13 - BILAN DU RESPONSABLE DE L'ENTRAIDE**

- Maryvonne SAYOS et Patrice DROCOURT.

**L'allocation « aux PUPILLES »** : 37 en 2020

Le règlement annuel de leur allocation leur a été versé en 2020.

Nos 5 derniers pupilles atteindront leurs 18 ans en 2027.

**Prévisions budgétaires de 2021 à 2027** : 141.247,00 €.

*Montant versé : 39 855 € d'un prévisionnel de 45 500 €*

**Les aides « aux VIEUX SOCIÉTAIRES »** (maintien à domicile).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 nous accompagnons 6 sociétaires, 6 sont à jour de cotisation.

L'allocation du 1<sup>er</sup> semestre a été effectuée pour un montant total de : **2 400 €**

Deux décès (les 8 août 2020 et 11 novembre 2020).

A ce jour nous aidons 5 « vétérans ».

L'allocation du 2<sup>e</sup> semestre est intervenue pour un montant total de : **2 000 €**

*Montant versé : 4 400 € d'un prévisionnel de 8 000 €*

**Les aides « SECOURS PONCTUEL »**.

A ce jour, 26 dossiers instruits, 26 recevables, 5 refusés, 2 à représenter sur d'autres commissions.

*Montant versé : 8 900 € d'un prévisionnel de 15 400 €*

**Les aides « BOURSES D'ETUDES - CYCLE 2020 / 2021 »**.

14 dossiers reçus et présentés :

- |                   |                           |            |
|-------------------|---------------------------|------------|
| - Secondaire :    | 4 dossiers, montant versé | 1.200,00 € |
| - Technique :     | 2 dossiers, montant versé | 800,00 €   |
| - Universitaire : | 8 dossiers, montant versé | 3.000,00 € |

*Montant versé : 5 000 € d'un prévisionnel de 8 050 €*

### **LES COLIS DE NOËL**

La proposition de choisir le « colis salé » ou « colis sucré » et l'information à toutes les structures a permis d'augmenter la demande. Toutefois, il est à constater la routine de la commande de certains et dont la destination du colis n'est pas toujours justifiée. (Attribution pour des non-sociétaires ou non méritant pas de ce geste d'entraide).

La date butoir des demandes était fixée début octobre 2020 pour une livraison 2<sup>e</sup> quinzaine de décembre.

**218 Sections et UD demandeuses** :

859 colis demandés

752 colis alloués par la commission d'entraide

107 colis facturé

Coût total des colis en 2020 :

|                                              |               |                 |
|----------------------------------------------|---------------|-----------------|
| Colis salés                                  | 534 x 25 =    | 13.350 €        |
| Colis sucrés                                 | 218 x 21.90 = | 4.774,20 €      |
| Transport forfait : 134 x 6 = 804 € + 90 € = |               | 894 € salés     |
|                                              | 17 x 7.60 =   | 129,20 € sucrés |
| Section de la Martinique =                   |               | 100 €           |
| Total TTC :                                  |               | 19.247,40 €     |

*Montant versé : 19.247,40 € d'un prévisionnel de 16.000 €*

#### **DEPENSES EFFECTIVES AU 22 DECEMBRE 2020**

|                     |             |
|---------------------|-------------|
| Pupilles :          | 39.855 €    |
| Vieux sociétaires : | 4.400 €     |
| Secours ponctuel :  | 8.900 €     |
| Bourses d'études :  | 5.000 €     |
| Colis de Noël :     | 19.247,40 € |

*Montant versé : 77.402,40 € d'un prévisionnel de 92.950 €*

#### **CALENDRIER DES ECHEANCES 2<sup>e</sup> SEMESTRE 2021.**

Retour des demandes d'entraide : 13 septembre 2021.

Retour des demandes Vieux sociétaires : 18 octobre 2021.

Retour des demandes de colis de Noël : 31 octobre 2021.

Retour des demandes bourses scolaires : 31 octobre 2021.

#### **14 - BILAN DU RESPONSABLE DES ARCHIVES, ABANDON DE TRAITEMENT, ET RECOMPENSES.**

Ce bilan de l'exercice 2020 a été communiqué aux délégués nationaux.

En charge de trois domaines je vais vous présenter le point de situation de :

- 1 - La mise en valeur des archives de notre Société ;
- 2 - La situation des abandons de traitement de la Médaille militaire au profit de la SNEMM ;
- 3 - Les récompenses.

##### **1 - La mise en valeur des archives de notre société.**

En 2020 - 83 sections ont été traitées, soit 883 sections en 7 ans.

Je rappelle une nouvelle fois pour les candidats potentiels à une demande dans l'année en cours qu'il faut prendre en compte le fait que les archives sont au siège à Paris, qui n'est pas mon lieu de résidence, d'où un temps d'attente entre la demande et le service.

##### **2 - Les abandons de traitement au profit de la SNEMM.**

Comme vous le savez certainement, notre Société profite d'un décret de 1982 qui permet aux nouveaux titulaires de la Médaille militaire de faire abandon (ou pas) du traitement afférent à cette haute distinction au profit de la SNEMM.

C'est une source non-négligeable, pour notre Société, en effet au 31 décembre 2020, nous avons et pour la cinquième année consécutive dépassé légèrement la barre des 100 000 € reversés par l'administration des finances publiques. Le montant exact donné par Monsieur le trésorier général est de **118 822,15 €**.

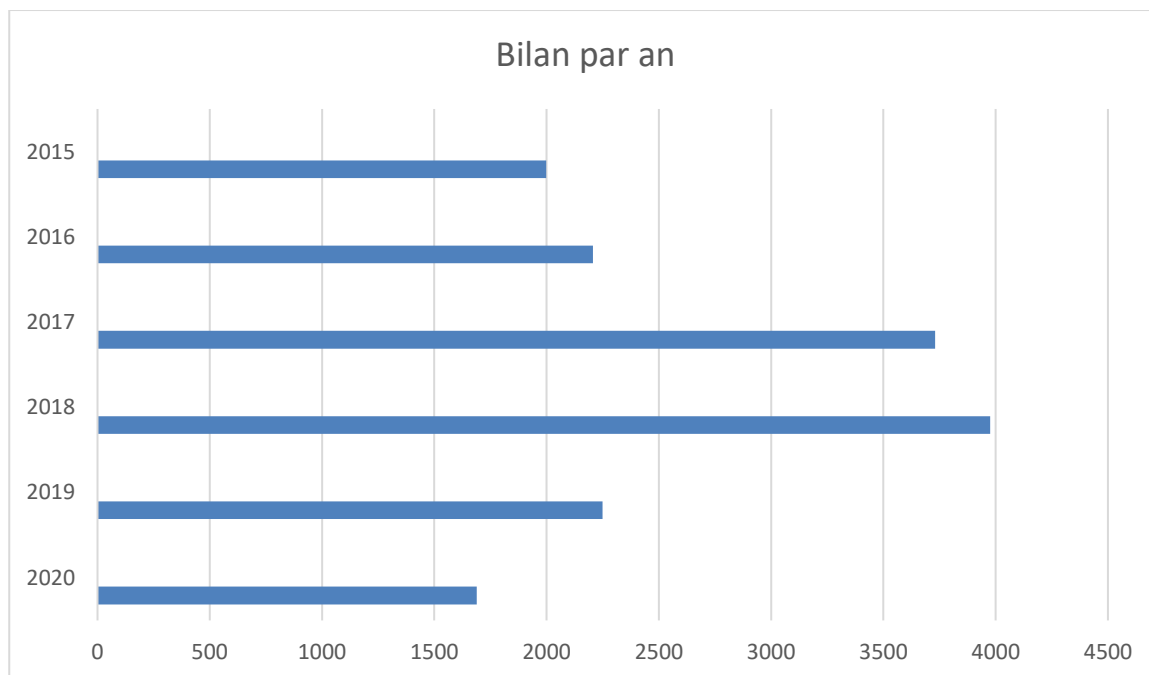
Quelques chiffres de 2020 :

- près de **1172\*** dossiers ont été transmis au Trésor Public pour **972** en 2019, **1460** en 2018 et **1406** en 2017 ;
- 298 dossiers à la suite du décret de novembre 2019 ;
- 874 dossiers à la suite au décret d'avril 2020.

Commentaire : \* Ce chiffre est conforme à la prévision.

### **3 - Les récompenses.**

Le bilan annuel est pour 2020 de **1689** diplômes, ce chiffre est à comparer aux autres années :



(**2249** en 2019 - **3976** en 2018 - **3730** en 2017 - **2206** en 2016 - **1999** en 2015).

**Enfin comme chaque année je renouvelle mes cinq messages :**

*1° - Je demande aux présidents d'UD comme aux vice-présidents des sections de penser aux présidents en termes de récompenses en effet sous couvert de modestie ce sont eux parfois les derniers récompensés ;*

*2° - La création des diplômes de + de 25 ans date du 1er janvier 2017. Ainsi le 1er janvier 2022, cela fera 5 ans. A partir de maintenant je considère que toutes les sections se sont mises à jour et que désormais il ne sera fait des demandes que pour ceux qui sont titulaires depuis 1996/1997 ;*

*3° Le service Récompenses s'autofinance encore cette année, il a terminé avec un bilan financier positif tout en offrant les médailles d'Or, et tous les diplômes de + 25 et +50 ans de titularisation de la Médaille militaire ;*

*4° Merci pour nos Dames d'Entraide de n'utiliser dans les demandes que le terme « Dame d'Entraide » en effet l'adjectif « veuve » n'est utilisé que pour faire la différence entre les dames à qui la revue est offerte du fait de leur statut ;*

*5° Enfin un rappel : Tous les éléments pour vous renseigner sont sur le site de notre Société dans l'onglet récompenses et pour ceux qui ne sont pas encore connectés le n° de téléphone inscrit sur la revue est à votre disposition.*

*Continuez à être généreux avec vos sociétaires ils le méritent tous.*

## **15 - APPROBATION DES RESOLUTIONS A L'ORDRE DU JOUR.**

Le vote a débuté le 07 juin 2021 à 08h00 et s'est terminé le 08 juin 2021 à 18h00.

Le dépouillement s'est déroulé le 10 juin 2021 en présence de Maître Florence PALAU huissier de justice. Le procès-verbal de constat est communiqué dans la partie « annexes » jointe à ce procès-verbal. Il a été communiqué accompagné des résultats du vote aux délégués nationaux.

### **15.1 - RAPPORTS ET COMPTES 2020, BUDGET PREVISIONNEL 2022.**

| <b>Résolutions</b>                                                           | <b>Oui</b> | <b>Non</b> |
|------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Approuvez-vous le rapport moral 2020 du président général ?                  | 694 voix   | 16 voix    |
| Approuvez-vous le rapport d'activité 2020 du secrétaire général              | 694 voix   | 14 voix    |
| Approuvez-vous le rapport moral 2020 du directeur de la résidence de 2020 ?  | 669 voix   | 3 voix     |
| Approuvez-vous les comptes de la résidence présentés par le directeur ?      | 661 voix   | 8 voix     |
| Approuvez-vous le rapport financier 2020 du trésorier général ?              | 681 voix   | 16 voix    |
| Approuvez-vous les comptes de résultats des sections de 2020 ?               | 672 voix   | 17 voix    |
| Approuvez-vous les comptes de résultats des unions départementales de 2020 ? | 668 voix   | 12 voix    |
| Approuvez-vous les comptes de résultats du siège national de 2020 ?          | 677 voix   | 15 voix    |
| Approuvez-vous les comptes combinés de la SNEMM de 2020 ?                    | 673 voix   | 14 voix    |
| Approuvez-vous le budget prévisionnel de la SNEMM pour l'année 2022 ?        | 654 voix   | 25 voix    |

### **15.2 -DISSOLUTIONS DES 26 STRUCTURES.**

Le tableau des résultats est inséré dans le paragraphe 51 - Mouvements des structures en 2020.

### **15.3 - COOPTATION CONTRÔLEUR COMMISSION DE CONTRÔLE.**

|                                                                                                                                                                                   |          |         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|
| Approuvez-vous la cooptation de Monsieur GROBSHEISER Jean-Denis à la fonction de contrôleur de la commission de contrôle, pour remplacer Monsieur LARROZE Daniel démissionnaire ? | 610 voix | 45 voix |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|

#### 15.4 - ELECTION DES ADMINISTRATEURS NATIONAUX.

Mandat 2021-2025 - Tous sont élus.

|                                                                                   |          |         |      |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|------|
| Approuvez-vous la candidature de M. Henry DESSAUX, membre titulaire ?             | 634 voix | 22 voix | Elu  |
| Approuvez-vous la candidature de Mme Elisabeth MUZYK-STANDAERT, dame d'entraide ? | 615 voix | 42 voix | Elue |
| Approuvez-vous la candidature de M. Marc SATORI, membre titulaire ?               | 616 voix | 42 voix | Elu  |
| Approuvez-vous la candidature de Mme Josette GADEAUD, dame d'entraide ?           | 623 voix | 42 voix | Elue |
| Approuvez-vous la candidature de M. Jean-Claude MAURY, membre titulaire ?         | 649 voix | 34 voix | Elu  |
| Approuvez-vous la candidature de M. Christophe RAISONNIER, membre titulaire ?     | 622 voix | 38 voix | Elu  |

#### 15.5 - ELECTION DES CONTROLEURS DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE.

Mandat 2021-2023 - La commission de contrôle est composée de 2 à 6 contrôleurs.

|                                                              |          |         |         |
|--------------------------------------------------------------|----------|---------|---------|
| Approuvez-vous la candidature de M. Antonin STEVENARD ?      | 596 voix | 51 voix | Elu     |
| Approuvez-vous la candidature de M. Gilles COLOMBEL ?        | 557 voix | 85 voix | Non élu |
| Approuvez-vous la candidature de M. André ARRIBOT ?          | 601 voix | 49 voix | Elu     |
| Approuvez-vous la candidature de M. Jean-Denis GROBSHEISER ? | 599 voix | 60 voix | Elu     |
| Approuvez-vous la candidature de M. Gérard MAUPETIT ?        | 600 voix | 43 voix | Elu     |
| Approuvez-vous la candidature de M. Jean-Claude BERTRAN ?    | 605 voix | 38 voix | Elu     |
| Approuvez-vous la candidature de M. Alain GOUBET ?           | 570 voix | 72 voix | Elu     |
| Approuvez-vous la candidature de M. Michel DELBREIL ?        | 568 voix | 69 voix | Non élu |

#### 16 - VŒUX, MOTIONS, QUESTIONS

Néant

#### 17 - CLÔTURE DU 86<sup>e</sup> CONGRES NATIONAL 2021 - JOSE MIGUEL REAL

Mesdames les Administratrices, Messieurs les Administrateurs,

Mesdames, Messieurs les délégué(e)s,

Cher(e)s Sociétaires, cher(e)s ami(e)s,

Notre congrès et notre 86<sup>e</sup> assemblée générale ont encore une fois été une belle leçon de démocratie. Je suis heureux de constater que ce mode d'expression électronique a convaincu de nouveaux délégués de droit et élus. Ce sont 603 délégués qui ont pu voter directement et ont avec le jeu des procurations exprimés 720 voix. Ce mode d'expression devra être retenu à l'avenir, sans bien sûr s'interdire d'une AG en présentiel qui nous permet de débattre sur de nombreux sujets et de vous apporter ainsi les réponses en direct. C'est la troisième fois que nous avons recours à ce moyen d'expression et j'avoue que cela me satisfait car il a ainsi été offert à chaque délégué de droit et élu la possibilité de s'exprimer en son nom propre. Le rapport moral du président général et le rapport d'activité du secrétaire général recueillent 96,39% des voix. Cela démontre que la politique de redressement que je conduis avec l'appui du secrétaire général, des membres du bureau national et des administrateurs est celle qui sied pour notre avenir. Malgré ces résultats de nombreux chantiers initiés sous ma gouvernance restent à conduire ou à finaliser : Les travaux de la résidence ; la réforme

des statuts et du règlement intérieur ; le recrutement ; la communication ; la commémoration 170ème anniversaire de notre décoration et le 50ème anniversaire de notre résidence en 2022.

Comme vous le savez, les 22 et 23 juin, une nouvelle gouvernance émergera du vote des membres du conseil d'administration. Le nouveau président général, ne pourra conduire seul ces actions à venir. Il devra s'appuyer sur un bureau national fort dans son action et sur des administratrices et administrateurs volontaristes et ayant des idées constructives dignes d'une association voulant s'inscrire dans le futur.

L'entraide doit également occuper une place importante au sein de la SNEMM. Celle-ci devra être repensée par la nouvelle gouvernance et aller à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Comme vous avez pu le constater à la lecture de notre budget prévisionnel, son action ne représente que 10% environ de celui-ci. C'est à mon sens trop peu. La nouvelle gouvernance devra s'attacher à trouver des solutions de financements pour augmenter son action. Nous ne pourrons le faire qu'avec votre pleine et entière collaboration au sein de notre « Société nationale ».

Je profite de ces quelques lignes pour remercier le secrétaire général, Patrick Lamy, qui depuis sa prise de fonction a aidé de nombreuses sections à se redresser. Je mesure pleinement son investissement et sa charge de travail. Il aura été pendant 1 an, en plus de sa fonction de secrétaire général un 1er vice-président sur qui j'ai pu m'appuyer sereinement.

Votre soutien et vos nombreux messages d'encouragement m'ont également montré durant cette année que le conseil d'administration était sur la bonne voie. Je veux associer à ce frémissement de notre redressement les salariées qui œuvrent au quotidien pour que la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire continue à porter les valeurs qui sont les nôtres.

C'est tous ensemble que nous devons, comme le précise l'article I de nos Statuts,  
*« concourir au prestige de la Médaille militaire partout où la Société exerce son action ».*

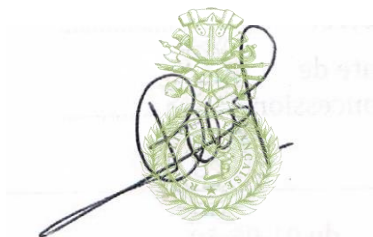
Nous nous devons de ne rien oublier de notre histoire mais nous inscrire dans notre futur

**Patrick LAMY**



**Secrétaire général**

**Jean-Claude MAURY**



**Administrateur national**

**José Miguel REAL**



**Président général**

**Fait à Paris, le 28 juin 2021**



**SNEMM**

Fondée en 1904 – Reconnue d'Utilité Publique (décret du 20 décembre 1922)  
Partenaire de la réserve citoyenne – JORF n° 262 novembre 2014  
Ambassadeur National de la réserve citoyenne de l'Éducation Nationale  
Affiliée à la Fédération André Maginot GR 113

**SIÈGE SOCIAL**

36, rue de la Bienfaisance – 75008 PARIS  
Tél. 01 45 22 68 12 – Fax : 01 45 22 00 39  
direction@snemm.fr – www.snemm.fr  
Siret. 342 006 491 000 19